



Conseil d'Administration

Séance du mardi 15 décembre 2015

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille s'est réuni le mardi 15 décembre 2015 à 18 heures 00 sous la Présidence de Monsieur Michel HASTINGS.

Le quorum est vérifié (28 voix délibératives à l'ouverture de la séance).

Administrateurs présents

Membres de droit :

Madame Brigitte MANGEOL

Personnalités extérieures :

Professeurs des universités :

Monsieur Michel HASTINGS
Monsieur Pierre MATHIOT
Monsieur Aymeric POTTEAU

Autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN
Madame Elise JULIEN
Monsieur Patrick MARDELLAT
Monsieur Cédric PASSARD
Monsieur François BENCHENDIKH

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François BATON

Etudiant-e-s :

Monsieur Alexandre MISPLON
Madame Laureline CHRETIEN
Monsieur Yannis MAKOUDI
Monsieur Théo BERNINI
Madame Gaëlle MASSON
Madame Chloé LEBAS
Monsieur Philippe GAUTHIER
Madame Anaïs DUDOUT
Madame Aurélie JOLY

Administrateurs représentés

Membres de droit :

Madame Nathalie LOISEAU
procuration à Michel HASTINGS

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE
procuration à Aymeric POTTEAU

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick KANNER
procuration à Pierre MATHIOT

Monsieur Jacques HARDOIN
procuration à Brigitte MANGEOL

Madame Sandrine ROUSSEAU
procuration à François BENCHENDIKH

Madame Agathe DOUBLET
procuration à Patrick MARDELLAT

Monsieur Alexandre LALLET
procuration à Brigitte MANGEOL

Professeurs des universités :

Monsieur Michel LASCOMBE
procuration à Michel HASTINGS

Monsieur Philippe DARRIULAT
procuration à Pierre MATHIOT

Assistent également à la séance à titre consultatif :

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille,
représenté par Monsieur Manuel HERNU
Monsieur Benoît LENGAGNE, Directeur
Madame Chantal FIGUEREDO, Directrice
générale des services
Madame Emmanuelle CALANDRE, Directrice
de cabinet
Madame Blandine LENOIR, Responsable des
affaires financières et techniques
Madame Isabelle TAVERNIER, Agent
comptable

I – INSTALLATION DES NOUVEAUX ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SCIENCES PO LILLE

Monsieur HASTINGS excuse le Président en exercice, Monsieur DREYFUS, qui a eu une contrainte de dernière minute l'empêchant d'assister à ce Conseil d'Administration. Il remarque que l'ordre du jour est assez fourni, avec une large partie consacrée au budget 2016.

Monsieur LENGAIGNE accueille Madame Isabelle TAVERNIER, nouvelle agent comptable de Sciences Po Lille. Elle remplace Monsieur Philippe DULION, nommé DGS à l'Université de Valenciennes.

Madame TAVERNIER partage son enthousiasme relatif à ses nouvelles responsabilités au sein de l'IEP. Elle présente son parcours professionnel, marqué par un poste à la Direction Générale des Finances Publiques. Elle évoque son passé comme agent comptable au sein du LAM. Elle occupe aujourd'hui ces mêmes fonctions au sein de l'Université Lille 2, ainsi qu'à Sciences Po Lille et au GIP UNF 3S.

Monsieur LENGAIGNE rappelle que les élections étudiantes ont eu lieu le 26 novembre, avec une semaine de décalage, à cause des attentats du 13 novembre. Conformément au règlement de Sciences Po, elles se sont déroulées en un seul tour. Sont élus :

- Pour la liste « Up » : Alexandre MISPLON, Lauréline CHRETIEN, Yannis MAKOUDI, Théo BERNINI, Gaëlle MASSON
- Pour la liste « Paliens Engagés » : Aurélie JOLY
- Pour la liste « Sud - Solidaires Etudiant-e-s » : Chloé LEBAS, Philippe GAUTHIER, Anaïs DUDOUT.

Les élections relatives au Collège administratif ont eu lieu le 12 novembre. Deux candidats se présentaient, ce qui n'a engendré qu'un seul tour. Monsieur Jean-François BATON a été réélu au poste de représentant des équipes de Sciences Po Lille.

Monsieur LENGAIGNE poursuit avec les élections des enseignants. Elles se sont déroulées, en deux tours, les 12 et 26 novembre. Elles aboutissent aux résultats suivants :

- dans le collège A, ont été élus Michel LASCOMBE, Michel HASTINGS, Aymeric POTTEAU, Philippe DARRIULAT et Pierre MATHIOT.
- Le collège B est, quant à lui, constitué de Anne BAZIN, Elise JULIEN, Patrick MARDELLAT, François BENCHENDIKH et Cédric PASSARD.

Monsieur LENGAIGNE rappelle qu'aucun candidat ne s'est fait connaître pour représenter les étudiants Erasmus internationaux. Il n'y a donc pas eu d'élection pour ce poste.

Pour cette installation du Conseil d'Administration, il rappelle que le mandat des personnalités extérieures prend fin le 31 décembre. En janvier, les administrateurs « internes » et de droit désigneront une nouvelle liste de six personnalités pour les 3 ans à venir, dont le président. Cette liste sera ensuite proposée au Recteur.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

Monsieur HASTINGS souhaite approuver le compte rendu de la séance précédente. Il propose à l'assemblée un temps dédié aux remarques.

Monsieur GAUTHIER revient sur la page 26 du document. Il a été retranscrit que Monsieur LE COQ proposait une fin de non-recevoir, concernant le libre-affichage dans l'IEP. En réalité, il demandait si la direction proposait une fin de non-recevoir.

En prenant compte de cette remarque, Monsieur HASTINGS soumet le document au vote :

Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

ADOpte A LA MAJORITE

III – BUDGET 2016

Monsieur LENGAIGNE commence par rappeler quelques éléments de contexte pour faciliter la lecture du budget. Il revient sur l'insuffisance des moyens alloués par l'Etat, qui a un lourd impact sur certains montants du budget.

Il rappelle que Sciences Po Lille ne compte que 23 enseignants chercheurs titulaires en activité, qui sont professeurs des universités ou maîtres de conférences. 1 650 étudiants sont inscrits dans le cycle du diplôme, auxquels s'ajoutent 200 étudiants internationaux. L'équipe administrative est constituée de 50 personnes, dont seulement 23 fonctionnaires. La très faible participation de l'Etat, malgré le fait que Sciences Po Lille soit un établissement public, se traduit par un montant de cours complémentaires de 1,2 million d'euros sur le budget propre. La masse salariale de contractuels s'élève à plus de 880 000 €. Ces chiffres prennent un sens particulier, surtout lorsqu'ils sont mis en corrélation avec la faiblesse des dotations de l'Etat sur les postes administratifs et les postes d'enseignants chercheurs.

Monsieur LENGAIGNE poursuit sa présentation en expliquant que l'école, malgré ces contraintes, se développe. De nouvelles fonctions apparaissent, comme par exemple chef de projet au relogement ou responsable patrimoine et logistique. Ces deux nouveaux postes sont liés au déménagement. D'autres métiers émergent, tels que assistant de recherche, webmestre, responsable de la vie associative et étudiante.

Le budget de l'école est impacté par des faits de vie quotidienne, tels que les arrêts maladie ou les remplacements de congés maternité. Ces événements font partie de la vie courante de la gestion d'un établissement.

Monsieur LENGAIGNE souhaite rappeler quelques priorités, fidèles au programme qu'il a présenté avant son élection. Elles sont les suivantes :

- La création d'une direction de la recherche se traduit par un budget en forte augmentation. En effet, une partie d'un poste administratif est affecté à l'accompagnement des projets de recherche. Par ailleurs, il note l'accroissement des projets liés à la recherche, à des colloques, à des subventions et à des publications.
- Le dynamisme de la vie associative et étudiante passe par le maintien des enveloppes associées aux subventions directes aux associations, aux aides sociales. Cette priorité s'est traduite par l'embauche d'un responsable à plein temps de la vie associative et étudiante.
- Le déménagement constitue évidemment une autre priorité du budget. Le prélèvement sur le fonds de roulement est conséquent et en lien avec cet événement. La livraison du bâtiment principal est annoncée pour le 7 octobre 2016. Le déménagement doit avoir lieu en décembre 2016 et l'inauguration en janvier 2017. Inéluctablement, l'école aura de nombreuses dépenses à faire pour emménager dans des conditions correctes.
- Une attention particulière est apportée à la formation des personnels administratifs, qui bénéficiaient jusqu'alors de peu de formations. Il paraît important de prévoir un budget pour un plan de formation.

Monsieur LENGAIGNE indique que des économies sont proposées sur la gestion courante, les fournitures, la publicité et les imprimés. La rigueur budgétaire sera de mise au quotidien pour y parvenir. Concernant les recettes, 2 275 000 € de droits d'inscriptions sont prévus. Ils sont indispensables au fonctionnement. Des petites modifications sont à noter dans les recettes. Elles sont liées au développement de l'école. Elles concernent, par exemple, la mise en place de formations en alternance. La première s'est ouverte cette année (CFI Commerce et finances internationales), la seconde ouvrira l'année prochaine (MIC Management des Institutions Culturelles). Ainsi Sciences Po Lille devient éligible à une partie de la taxe d'apprentissage, le quota. Les recettes prévues sont donc substantiellement augmentées.

Madame LENOIR passe à une présentation plus fine du budget 2016. La mise en place du décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable publique impose une nouvelle présentation du budget. Il se compose désormais d'autorisations d'emplois, d'autorisations d'engagements, de crédits de paiement, de prévisions de recettes, d'un tableau présentant l'équilibre financier, d'un compte de résultat et d'un tableau de financement prévisionnel. Chacun de ces éléments a été déposé sur la plateforme pour permettre à tous les élus d'en prendre connaissance.

- Les autorisations en emplois
Elles sont de 35 ETP (équivalent temps plein) et 27,71 ETPT (équivalent temps plein travaillé). Parmi ces emplois, 9,1 sont financés sur la DGF. Ils sont donc sous plafond Etat.
- Les autorisations d'engagements

Leur montant traduit les engagements pluriannuels de l'Institut, hors opérations d'amortissement. Il s'élève à 7 066 615 €.

○ Les crédits de paiement

Ils permettent d'honorer le paiement des engagements juridiques et reflètent le montant des décaissements de l'exercice. Pour l'année 2016, le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 6 224 433,86 €. Ils se décomposent comme suit :

- dépenses de personnel pour 2 648 650 € (poste identique aux autorisations d'engagement),
- dépenses de fonctionnement pour 2 725 903 € (compte tenu du décaissement probable des frais de déménagement en 2017 et des restes à payer de 2015),
- investissement pour 849 881 € (compte tenu du paiement probable en 2017 de l'équipement immobilier livré fin 2016).

La répartition des dépenses en crédits de paiement est de 43,8 % en dépenses de fonctionnement, 42,6 % en charges de personnel et 13,7 % pour les dépenses d'investissement.

Les crédits de paiement se décomposent en différentes destinations qui se déclinent comme suit :

- Les dépenses de formation représentent 56 % des dépenses. Hors opération de relogement, elles augmentent de 5% par rapport à l'an dernier.
- Les dépenses de recherche augmentent de 35 % et elles représentent 2 % des dépenses.
- Les autres dépenses (bibliothèque, immobilier, pilotage) hors opération de relogement, baissent.
- Les dépenses au programme « 231, vie étudiante » restent stables et représentent 2 % des dépenses.
- Les aides directes sont de 71 000 € pour le fonds social étudiant. Si on ajoute les bourses de mobilité dont le montant est de 208 300 € en 2016, les aides directes représentent 279 300 €, hors bourses Filières Franco-allemande et Franco-britannique.
- Le budget pour les subventions aux associations étudiantes est de 46 900 €. Les aides diverses à la vie associative représentent 14 000 € (aide aux déplacements pour le Munwalk) et la politique sportive 22 000 €.

○ Les prévisions de recettes

Elles s'élèvent à 5 109 643 € pour l'année 2016 (hors provisions). Elles sont composées de

- 1 342 815 € de subvention pour charges de service public
- 100 000 € d'autres financements de l'Etat, pour le programme PEI
- 388 500 € d'autres financements publics
- 3 278 328 € de ressources propres et financements privés, dont 2 714 200 € de droits d'inscription divers et droits de concours.

○ Tableau d'équilibre financier

Compte tenu des prévisions d'encaissements de recettes et des décaissements prévus sur l'année 2016, le solde budgétaire sera déficitaire de 1 114 791 €.

○ Compte de résultat et tableau de financement prévisionnel

Le résultat prévisionnel de l'exercice est un déficit de 425 000 €, lié au prélèvement sur le fonds de roulement pour financer des dépenses de fonctionnement liées au déménagement :

- Participation aux travaux de gros œuvre pour la bibliothèque : 295 000 €, somme qui sera versée en fonctionnement ;
- Financement d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'équipement audio-visuel : 20 000 €
- Frais de déménagement : 110 000 €.

L'insuffisance d'autofinancement prévue est de - 287 767 €. Le prélèvement sur le fonds de roulement nécessaire pour financer les engagements de dépenses est au total de 1 936 268 €, dont 425 000 € pour les dépenses de fonctionnement et 1 511 268 € pour les dépenses d'investissement (équipement mobilier, audio-visuel, équipement pour le système d'information des nouveaux locaux).

Compte tenu des prélèvements effectués sur l'exercice 2015 et des prélèvements de 2016, le fonds de roulement prévisionnel fin 2016 serait de 1 344 825 €.

✓ ***Comparaison au niveau de la comptabilité en droits constatés***

○ Evolution des recettes par rapport à 2015

Les ressources propres augmentent de 4 %. Les subventions de l'Etat, si aucune ponction de DGF n'est appliquée, devraient augmenter de 53 % par rapport à 2015. Les autres subventions devraient connaître une baisse de 3 %. Quelques incertitudes persistent au niveau des subventions de la Région pour PEI.

La répartition des recettes est de 61,5 % pour les ressources propres, 28,2 % pour les subventions de l'Etat et 10,3 % pour les autres subventions.

○ Répartition des dépenses de fonctionnement en droits constatés
Les dépenses de petit matériel, électricité, fournitures diverses, baissent de 26 %.

Les dépenses de locations, charges de copropriété, maintenance, assurance, documentation, restent stables.

Les dépenses en honoraires, prêts de personnels, communication, déplacement, réceptions, téléphone, nettoyage, formation et prestations diverses, augmentent de 9,55 %, compte tenu des frais de déménagement, de l'augmentation des dépenses de formation continue des personnels, des cotisations et des prestations.

Les dépenses liées aux logiciels, bourses et subventions augmentent de 37 %, compte tenu du versement à la Région de 295 000 € pour financer les travaux de gros œuvre de la future bibliothèque.

Globalement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 13 % par rapport au budget modifié 2015.

- Répartition des charges de personnel
Mme LENOIR rappelle que la partie « Salaires » a déjà été évoquée précédemment par Monsieur LENGAIGNE.
Les dépenses de personnels augmentent globalement de 7,58 %.

- Les dépenses d'investissement
 - Hors relogement : elles s'élèvent à 137 233 €. Elles permettent de financer le développement d'applications de systèmes d'information, des dépenses de matériel informatique, ordinateurs, serveurs, etc.
 - Concernant le relogement, les dépenses d'investissement prévues sont :
 - l'aménagement de l'ancienne loge du gardien de la MEP : 48 000 €
 - l'équipement pour la bibliothèque : 224 820 €
 - l'équipement mobilier du bâtiment Angellier, tous services confondus : 549 000 €
 - l'équipement audio-visuel des salles de cours et système d'information : 551 448 €
 - l'équipement pour l'infrastructure systèmes et réseaux : 98 000 €
 - les enseignes et signalétiques diverses : 40 000 €

Soit un total de 1 511 268 €, dont 712 648 € devraient être décaissés sur l'exercice 2016 et 798 620 € sur l'exercice 2017.

Monsieur HASTINGS remercie Madame LENOIR pour la qualité et la clarté de cette présentation. Il propose d'ouvrir la discussion.

Madame JULIEN se demande à quoi correspondent les dépenses en pilotage.

Madame LENOIR répond qu'elles concernent l'administration, l'informatique, les ressources humaines, les services financiers. Elles regroupent tout ce qui permet de piloter l'établissement.

Madame FIGUEREDO ajoute que c'est conforme à la nomenclature.

Madame TAVERNIER explique que le décret du 7 novembre 2012 recadre la Gestion Budgétaire et Comptable publique. Ce texte très long a eu, notamment, un impact majeur sur la Direction Générale des Finances Publiques puisqu'il prévoit une rénovation du dispositif de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. Dans son titre III, le décret impose aux opérateurs de l'Etat de présenter un budget sous format GBCP. Cela implique l'usage de nouvelles maquettes. Tous les tableaux ont été repensés. Ils sont désormais numérotés de 1 à 9. Tous les organismes GBCP votent leur budget selon ces critères imposés par l'Etat. La plus grande originalité réside dans la présentation du tableau 2 qui retrace les encaissements et les décaissements. Pour la première fois, un établissement présente un budget sous format « porte-monnaie ». Un schéma utilisé par l'Etat depuis déjà 2006. La présentation du budget éditée dans la presse s'articule autour d'un compte avec un solde de comptabilité patrimoniale.

Madame TAVERNIER indique que cette annonce a été faite par les professeurs d'université, notamment lors de conférences sur la certification des comptes. Aujourd'hui, un budget retrace les opérations de trésorerie. A côté, un deuxième budget est entièrement dédié aux opérations patrimoniales.

Monsieur MAKOUDI observe que le fonds de roulement prévisionnel 2016 serait de 1 344 825 €. Au regard du décaissement différé entre 2016 et 2017, notamment dû au relogement, il se demande si ce fonds de roulement prévisionnel prévoit un décaissement uniquement pour 2016 ou si une anticipation sur 2017 est prise en compte.

Madame LENOIR explique que si le travail est réalisé fin 2016, seul le budget 2016 sera impacté. Si certaines dépenses ont lieu mi-décembre, l'agence comptable n'aura pas le temps de payer avant début 2017. En comptabilité budgétaire, ce sera bel et bien l'année 2017 qui sera impactée. Mais en comptabilité générale, les dépenses seront prises en compte sur 2016. Le fonds de roulement prévisionnel 2016 prend donc en compte l'intégralité des dépenses relatives au relogement.

Monsieur MAKOUDI souhaite connaître la valeur d'une journée de fonctionnement.

Madame LENOIR n'a pas calculé précisément cette sous-partie.

Monsieur MAKOUDI poursuit son intervention en demandant quelles seront les futures décisions de l'Etat par rapport au budget général.

Monsieur LENGAIGNE rappelle qu'à l'issue du Conseil d'Administration du 13 octobre, il a rendu visite à Madame SABLAYROLLES, le contrôleur budgétaire, pour la première fois. Le budget est passé entre ses mains avant d'être présenté en Conseil d'Administration. Il ajoute que Manuel VALLS a annoncé qu'aucun prélèvement n'aurait lieu pour l'année 2016. L'année suivante sera celle des élections présidentielles. Il est raisonnable d'envisager qu'aucun prélèvement ne sera décidé. Cependant, l'IEP pense à une utilisation du fonds de roulement à partir du moment où il dépassera le ratio prudentiel qui est fixé, pour éviter de voir le fonds de roulement repris. Il conclut en rappelant le délai de 30 jours de budget consolidé.

Monsieur GAUTHIER s'interroge sur la poursuite de la politique d'augmentation des frais d'inscriptions, principale source d'alimentation du fonds de roulement.

Monsieur LENGAIGNE précise avoir demandé à Madame LENOIR de faire l'historique du fonds de roulement. Son augmentation est antérieure à la mise en place des droits modulés, qui ont accompagné le développement de l'école. Ils ne sont en aucun cas la principale cause de l'augmentation du montant du fonds de roulement.

Monsieur MATHIOT rappelle que le fonds de roulement a été constitué, pour l'essentiel, avant qu'il n'accède au poste de Directeur. Son prédécesseur avait mis en place des droits différents des droits réglementaires. Cette politique a engendré une augmentation forte des réserves. En 2002, une volonté de créer un matelas financier pour préparer le déménagement se dessinait déjà. A l'époque, le fonds de roulement était pratiquement constitué. La mise en place des droits modulés a permis une augmentation des recettes depuis 2012. Mais celle-ci a été quasiment utilisée en dépenses nouvelles de personnels, pour pallier les restrictions de l'Etat. Le million d'euros supplémentaire apporté par les droits modulés est dépensé en grande partie en masse salariale propre : l'équipe administrative est passée de 32 à 50 salariés, dont 13 sont payés directement par l'Institut et non pas par l'Etat. Le fonds de roulement

existait pratiquement depuis 2007 et il a commencé à baisser à partir du moment où des dépenses liées au déménagement ont été engagées.

Madame MANGEOL précise, sans vouloir casser l'optimisme ambiant relatif aux ponctions sur le fonds de roulement, qu'à l'IRA de Lille, une augmentation de dotation est prévue pour accompagner la réforme de l'Etat en formation continue. Elle sera constituée précisément par une ponction sur le fonds de roulement, annoncée pour 2016.

Monsieur GAUTHIER insiste sur le montant du fonds de roulement, plus élevé que le seuil imposé par la réglementation. Cela a fait perdre plus de 500 000 € à l'IEP (baisse de la dotation de l'Etat en 2015). Il réclame une gestion plus consciente du fonds de roulement, directement constitué par les étudiants.

Madame LEBAS se souvient avoir voté, l'an passé, un plan prévisionnel d'investissements de 2,7 millions d'euros pour justifier l'importance du fonds de roulement. Aujourd'hui, les coûts relatifs au déménagement s'élèveraient seulement à 1,9 M€, voire 1,6 M€ en fonction des chiffres énoncés dans des documents contradictoires. Cette politique a donc fait perdre 500 000 € à l'IEP puisque l'Etat a repris une somme sous la forme d'une baisse de dotation. Il a considéré que l'Institut, grâce à son fonds de roulement, était en mesure de s'auto-subventionner.

Monsieur LENGAINNE rappelle que Sciences Po Lille ne place pas d'argent, que l'Etat ne reconnaît pas la notion d'épargne en prévision d'une dépense importante liée par exemple à un déménagement. Sans ce fonds de roulement accumulé petit à petit au fil des ans, il aurait été impossible de débloquer une somme aussi importante sur une année et de concevoir un PPI. Par rapport à l'année dernière, le PPI a été affiné et une partie de la somme a déjà été dépensée, ce qui explique la différence des montants annoncés d'une année à l'autre.

Madame LENOIR complète en rappelant que certaines dépenses hors logement sont prévues pour 2017. Elle indique que le prélèvement sur le fonds de roulement tel qu'il est présenté dans le document concerne uniquement le logement. Le prélèvement est de 1 936 268 € et 425 000 concernent des dépenses de fonctionnement.

Madame BAZIN se demande pourquoi les 14 000 € de billets d'avion de Munwalk ne sont pas compris dans les subventions aux associations étudiantes.

Monsieur LENGAINNE répond que les subventions sont attribuées à l'issue d'un arbitrage qui se déroule en commission. Il permet de savoir quelle association perçoit une partie de l'enveloppe globale. Il est d'accord pour dire que ces dépenses font partie des subventions aux associations, dans un sens général. Ce sujet n'est pas débattu au sein de la commission Budget.

Madame BAZIN constate 15 000 € d'écart dans les subventions. Elle s'étonne qu'un quart des subventions étudiantes profitent à 50 étudiants sur 1 650.

Madame JULIEN propose, pour une meilleure lisibilité, de basculer ce montant dans la ligne budgétaire dédiée aux associations.

Madame BAZIN souligne que les subventions aux associations s'élèvent à 60 000 €, dont 15 000 € sont dédiés aux billets d'avion.

Monsieur HASTINGS fait état d'un problème d'affichage plus que d'une problématique de montants.

Monsieur LENGAIGNE reprend les chiffres du budget. Les subventions directes aux associations s'élèvent à 46 900 €. Des aides sociales sont versées pour un montant global de 71 000 €.

Le fond de mobilité internationale s'élève à 208 300 €. Des achats de revue, des billets de train sont pris en compte ainsi que des formations pour la gestion des bureaux. La contribution directe de Sciences Po aux associations étudiantes dépasse largement les 46 900 €. Il conclut en indiquant qu'il n'est pas envisageable d'associer un gros montant à cette commission « Vie associative ».

Madame BAZIN précise une fois de plus que le montant n'est pas le problème. Un quart de la somme allouée aux étudiants ne concerne que 50 étudiants. Telle est la réalité. L'effort de répartition n'est pas juste.

Monsieur HASTINGS propose de passer au vote du budget.

Madame TAVERNIER rappelle qu'il s'agit d'un vote global.

Madame LEBAS constate que Bouygues et Total financent le PEI. Elles souhaitent connaître les contreparties de ces subventions. Par ailleurs, elle se demande à quoi correspond le poste de « recettes reversement IEP concours commun » qui s'élève à 38 000 € en 2015. Elle remarque que l'IEP se finance par le biais du concours d'entrée.

Monsieur MATHIOT répond sur les questions relatives au PEI. L'objectif de ce programme de démocratisation est bel et bien de s'autofinancer. Dans ce cadre, l'école fait en sorte de recevoir des aides financières diverses. Ces financements arrivent sur le budget de Sciences Po Lille. Ces structures partenaires, telles que le Conseil Régional Nord-Pas de Calais Picardie, les deux Conseils départementaux ou encore le Ministère de l'Éducation nationale, alimentent Sciences Po Lille pour financer le PEI. Des fondations d'entreprise participent également. C'est le cas de SMENO, Total et Bouygues pour des montants de 8 à 30 000 € selon les structures. Par rapport au budget global du PEI, la participation reste faible. Et aucune contrepartie n'est à observer. Aucune publicité pour ces fondations n'est faite sur le site de PEI.

Monsieur GAUTHIER renouvelle la question sur les rentrées d'argent liées au concours commun.

Madame LENOIR répond que l'IEP Lille était déficitaire par rapport aux autres instituts de France, en 2015. De ce fait, les autres structures ont reversé une somme.

Monsieur MATHIOT rappelle que les dépenses engagées à l'époque de la création des concours ont concerné tous les IEP, sauf celui de Saint-Germain. Etant arrivé après, il n'a pas eu à déboursier d'argent. Aujourd'hui, cet IEP reverse régulièrement une somme. C'est une péréquation entre les établissements.

Monsieur GAUTHIER souhaite savoir si tout étudiant qui passe le concours peut, sans l'avoir, contribuer à des rentrées d'argent pour Sciences Po.

Monsieur MATHIOT confirme.

Madame DUDOUT revient sur le tableau n°3 qui annonce une subvention de la Région à hauteur de 107 000 €. Elle se demande si l'IEP a pris en compte le fait que les élections régionales pouvaient perturber ce montant.

Madame LENOIR reconnaît la réelle incertitude du montant au moment de la réalisation du budget. Les subventions ont été prises en compte pour le programme PEI mais les accords ne sont pas encore connus, suite à l'instauration du nouveau Conseil Régional.

Monsieur MATHIOT ajoute que quoi qu'il advienne de la couleur politique de la Région, des engagements de paiement avaient été signés pour les 107 000 € de subventions. Mais cette somme représente seulement la moitié de ce que la Région alloue à l'IEP de Lille habituellement. La prudence était de mise pour la réalisation de ce budget. Quand le nouvel exécutif sera installé à la Région, les accords seront de nouveau à négocier.

Monsieur HASTINGS souhaite procéder au vote du budget global.

Le budget global est mis au vote :

Votants :	28
Pour :	25
Contre :	3
Abstentions :	0

ADOpte A LA MAJORITE

IV – RELOGEMENT

✓ Visite du site Angellier

Monsieur LENGAIGNE revient sur la visite des locaux qui a eu lieu dans la matinée. Dans les locaux de la future bibliothèque, les travaux commencent tout juste. Les travaux sur le site d'Angellier se déroulent désormais à un rythme qui permet de voir clairement les avancées à chaque visite.

D'après l'architecte, le bâtiment Angellier sera livré le 7 octobre 2016 et les clés de la bibliothèque seront remises à la même époque peut-être un peu plus tard. Le calendrier est respecté. Le déménagement est prévu pour début décembre et la rentrée dans les futurs locaux pourrait être envisagée pour janvier 2017.

La visite du jour a permis de prendre connaissance de l'évolution des travaux. Elle était organisée à la demande de Monsieur LENGAIGNE afin que les administrateurs réalisent sur place que le déménagement tant attendu est aujourd'hui une réalité qui s'impose dans un proche avenir. Le prélèvement voté sur le fonds de roulement est conséquent pour le déménagement. La visite a permis une matérialisation de ce projet qui est l'un des objectifs majeurs de l'année à venir, avec des enjeux financiers, logistiques, de ressources humaines, etc.

Monsieur GAUTHIER se révèle agréablement surpris par la taille du nouveau bâtiment. Il se demande si en conséquence, un accueil plus vaste du nombre d'étudiants est à l'étude.

Monsieur LENGAIGNE rappelle que la taille humaine demeure sa priorité. Aujourd'hui, 1 650 étudiants sont accueillis dans le cycle du diplôme. La taille des promotions pourra peut-être

légèrement augmentée mais l'idée n'est pas de doubler le nombre de diplômés. Sciences Po Lille doit rester d'abord une école à taille humaine et non d'abord un modèle économique à taille critique. D'autres IEP ont essayé d'augmenter sensiblement leur capacité, mais ce n'est pas cet objectif qui est poursuivi. Peut-être que d'ici 3 ou 4 ans, l'IEP comptera 1 800 étudiants, avec éventuellement deux groupes de conférences supplémentaires en première année.

Monsieur HASTINGS ajoute qu'avant d'envisager d'augmenter le nombre d'étudiants, la consolidation de la qualité d'encadrement est indispensable. Les postes administratifs et d'enseignants mettent du temps à se mettre en place.

Monsieur MATHIOT indique que, pour des raisons de sécurité, le bâtiment principal a une jauge de 1 500 personnes présentes en permanence. Aujourd'hui, 1 800 élèves sont inscrits à l'IEP mais ils ne sont jamais tous là en même temps, compte tenu des stages et de l'année de mobilité. Cet impératif technique est une réponse aux exigences politiques du directeur. Si le nombre d'étudiants augmentaient, les bureaux enseignants et administratifs ainsi que les salles de classe ne seraient plus suffisamment nombreux.

✓ **Convention d'occupation des locaux de la future bibliothèque**

Monsieur LENGAIGNE commence par présenter la convention d'occupation des locaux de la future bibliothèque. Après 14 versions, elle précise les conditions d'occupation par Sciences Po Lille. Elle doit être soumise au vote du Conseil d'Administration.

Monsieur BATON ajoute qu'il s'agit d'une convention classique, signée pour une durée de 50 ans. Elle précise la répartition des charges d'entretien et de réparation entre le propriétaire, c'est-à-dire la Ville de Lille, et l'occupant, à savoir Sciences Po.

Monsieur MATHIOT évoque la gratuité de l'accord.

Monsieur HASTINGS propose de procéder au vote.

La convention d'occupation des locaux de la future bibliothèque est mise au vote :

Votants :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

ADOpte A L'UNANIMITE

✓ **Convention Conseil Régional pour le financement de la future bibliothèque**

Monsieur LENGAIGNE rappelle que lors du précédent Conseil d'Administration, les élus lui avaient donné mandat pour négocier une convention avec le Conseil Régional. En septembre dernier, il avait fait part d'un problème sur l'un des 5 lots de la bibliothèque. Une seule entreprise avait répondu au marché dédié au gros œuvre, avec un montant supérieur de 75 % à l'enveloppe prévue. Ces conditions ont réellement mis en péril la notification et l'attribution des lots liés à la bibliothèque. Parallèlement, une incertitude relative aux élections régionales devait être prise en compte. Autant d'éléments qui risquaient de perturber le calendrier voire l'existence du déménagement.

Aujourd'hui, les travaux ont commencé. Monsieur LENGAIGNE affirme avec une quasi-certitude que la remise des deux bâtiments aura lieu quasiment en même temps. Le calendrier préétabli devrait être suivi au fil des mois, avec un emménagement prévu en janvier 2017.

Monsieur LENGAIGNE précise que, compte tenu de la situation, pour permettre la bonne continuation des travaux, Sciences Po se devait de couvrir une partie du budget. Le Conseil Régional a mené des négociations avec l'entreprise qui a concédé à une baisse significative du prix. Le Conseil d'Administration avait donné un mandat au Directeur pour négocier, avec une attention particulière portée au respect du calendrier. Monsieur LENGAIGNE annonce que la convention prévoit une participation de l'école à hauteur de 295 000 €.

Monsieur HASTINGS propose un temps de discussion, avant de procéder au vote.

La convention Conseil Régional pour le financement de la future bibliothèque est mise au vote :

Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – RELATIONS INTERNATIONALES

✓ Tarifs du programme Summer School 2016

Monsieur LENGAIGNE explique que le Conseil d'Administration doit ici voter les tarifs de la Summer School 2016, qui se déroulera du 4 au 20 juillet. Les montants sont détaillés sur le document distribué à chacun des administrateurs.

Monsieur MARDELLAT rappelle que ce programme d'université d'été a vu le jour l'an passé, après un an et demi de travail préparatoire. La première édition a remporté un vif succès, avec la participation de 19 étudiants. Les deux semaines de Summer School se sont déroulées au mois de juillet. Enseignants et étudiants se sont révélés très satisfaits par le programme. A la suite d'un questionnaire adressé aux élèves, l'équipe organisatrice a décidé de clarifier les tarifs en supprimant les trois niveaux.

La Summer School de juillet 2016 se déroulera sur 3 semaines, avec une thématique générale européenne complètement en anglais.

Madame DUDOUT précise que le coût total de la Summer School pour un étudiant international est de 2 690 €, un tarif jugé trop élevé. En moyenne, les étudiants de Sciences Po payent 2 000 € pour la scolarité annuelle.

Monsieur MARDELLAT répond que les prix ont été calculés en fonction des tarifs appliqués par les partenaires et les autres universités. L'IEP se situe dans une fourchette de prix relativement basse. Les prix ne doivent pas être trop réduits parce qu'au niveau international, le prix est un des indicateurs de la qualité du programme. En-dessous d'un certain prix, les étudiants ne se déplacent pas. L'Institut souhaite proposer à ses partenaires un rééquilibrage des accords et les places disponibles par le biais de la Summer School sont un outil de négociation. Par ailleurs, au coût réel, Sciences Po ne réalise aucun profit sur cette opération. L'an passé, elle

a même été déficitaire. L'objectif de l'édition 2016 est de parvenir à l'autofinancement. L'IEP de Lille est pionnier en la matière, à l'exception de Sciences Po Paris qui propose une Summer School organisée sur un format différent. L'objectif n'est pas de faire du profit mais de faciliter les relations avec nos partenaires et effacer les déséquilibres.

Monsieur MAKOUDI se demande si depuis la mise en place de ce système, le nombre de participants augmente.

Monsieur MARDELLAT informe que les inscriptions n'ont pas commencé. La Summer School de 2016 est référencée sur un site Internet dédié à ce type de programme. Il permet de suivre, semaine après semaine, le nombre d'étudiants qui se sont documentés en cliquant sur le site.

Madame JULIEN souhaite connaître la typologie des étudiants qui s'inscrivent à la Summer School. Elle se demande s'ils proviennent des universités avec lesquelles l'IEP a des accords.

Monsieur MARDELLAT confirme. Il précise que l'an passé, la Summer School a accueilli des étudiants nord-américains et canadiens. Des étudiants chinois se sont également inscrits. De ce fait, la fonction initiale est remplie. L'entrée sur un marché nécessite de se faire une réputation. La venue des étudiants nord-américains et canadiens permettra l'augmentation du nombre d'inscrits.

Monsieur MATHIOT ajoute que les tarifs pratiqués par la Summer School sont pensés pour des étudiants en capacité de payer. Mais les accords avec les universités américaines sont souvent déséquilibrés puisque Sciences Po envoie plus d'élèves qu'elle n'en accueille. Et cette situation représente une menace pour l'IEP parce que la culture nord-américaine ne favorise pas les départs sur un semestre. Cette période est trop longue pour eux. L'idée de la Summer School est de se focaliser sur 15 jours ou 3 semaines, avec des ECTS. Les étudiants américains viennent gratuitement puisqu'ils sont accueillis dans le cadre des accords passés avec leurs universités. Sur la vingtaine d'élèves qui participent, seuls quelques-uns paient. Les autres viennent dans le cadre d'un partenariat. C'est en ce sens qu'aucun profit n'est réalisé.

Monsieur MARDELLAT remarque que la Summer School constitue la seule formation intégralement en anglais proposée par Sciences Po. Elle se fait sur 3 semaines et elle attire des étudiants qui découvrent l'Institut par ce seul biais. Quand ils retournent dans leurs universités, ils deviennent des ambassadeurs de l'établissement, qui bénéficie ainsi d'effets d'apprentissage importants. Ce programme d'été entièrement en anglais a permis à Sciences Po de monter d'un cran en termes de visibilité. Le succès de l'an passé se confirmera très certainement au cours de la session 2016.

Monsieur HASTINGS propose de procéder au vote.

Les tarifs de la Summer School 2016 sont mis au vote :

Votants : 28
Pour : 25
Contre : 3
Abstentions : 0

ADOPTE A LA MAJORITE

✓ ***Modifications des documents concernant la Commission de Mobilité Internationale (arrêté, règlement intérieur, barème d'attribution)***

Monsieur LENGAIGNE propose de ne pas tenir compte des deux premières pages du document qui concernent la proposition sortante remise en cause par les élections de novembre. Cette modification technique concerne les conditions de fonctionnement de la Commission de Mobilité Internationale. Aucun enjeu particulier n'est à signaler.

Monsieur MARDELLAT indique que cette modification intervient pour tenir compte des effets du décret Fioraso sur la mobilité mixte. Il s'agit simplement d'une actualisation.

Madame LEBAS demande comment il est possible de voter un document qui n'est pas à jour.

Monsieur LENGAIGNE précise que seules les deux premières pages du document sont caduques suite aux élections. Une nouvelle version sera prochainement distribuée.

Madame LEBAS s'interroge sur les critères d'attribution de la bourse. Elle se demande si les bourses sont fixes ou si elles sont modulées en fonction du revenu, du coût de la vie et des transports.

Monsieur MARDELLAT répond que les montants sont non divisibles. La commission de bourses accueille deux étudiants élus au Conseil d'Administration. Le critère social est objectif et affiché. Le critère d'éloignement fait l'objet d'une discussion en fonction des destinations. Le coût de la vie fait l'objet d'une étude qui s'appuie sur les informations économiques. La discussion est libre.

Monsieur MATHIOT précise tout de même que les sommes indiquées sur le document sont fixes. Soit l'étudiant ne reçoit pas de bourse, soit il perçoit le montant indiqué.

Monsieur MARDELLAT donne un exemple. Si un étudiant non-boursier part en Espagne, destination peu onéreuse avec des frais de transports réduits, il ne touchera aucune des sommes indiquées. Si l'étudiant est boursier, il touchera 1 000 €. Un élève qui se rend en Norvège, pays où le coût de la vie est nettement supérieur à la France, se verra attribuer les 1 000 € et les 800 € de coût de la vie, etc.

Monsieur HASTINGS propose de procéder au vote.

La modification des documents concernant la Commission de Mobilité Internationale est mise au vote :

Votants : 28
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 3

ADOpte A LA MAJORITE

VI – CONCOURS, ETUDES, SCOLARITE

✓ Règlement des concours communs 1A et 2A - 2016

Monsieur LENGAIGNE explique que le règlement du concours commun concerne les 7 Sciences Po qui constituent le réseau. Ce règlement reste identique aux années antérieures. En première année, les thèmes de culture générale et de questions contemporaines sont

l'école et la démocratie. En deuxième année, les deux thèmes sont les migrations et l'entreprise. Les règlements sont classiques et ils régissent les concours de milliers d'élèves.

Monsieur GAUTHIER, au nom de son organisation, s'oppose à ce règlement. Les frais d'inscriptions au concours lui paraissent éminemment élevés, notamment pour les boursiers du fait du non-remboursement des frais.

Madame CHRETIEN revient sur le règlement du concours qui stipule à tout étudiant souhaitant s'inscrire au concours d'entrée qu'il doit avoir validé un Bac + 1. Elle souhaite savoir si l'accès est autorisé aux étudiants avec des niveaux de diplômes supérieurs.

Monsieur MATHIOT souligne que la mention « Bac + 1 ou Bac + 2 » a été supprimée l'an passée.

Monsieur HASTINGS propose de procéder au vote.

Le règlement des concours communs 1A et 2A – 2016 est mis au vote :

Votants : 28
Pour : 25
Contre : 3
Abstentions : 0

ADOPTE A LA MAJORITE

✓ *Présentation du calendrier de la réforme 1A et 2A*

Monsieur BENCHENDIKH donne quelques éléments d'informations sur la réforme du premier cycle. Une première réunion aura lieu le 11 janvier, avec les responsables d'années de formation, de spécialités, etc. L'idée est de réaliser un premier temps de cadrage pour fixer les axes de travail de la réforme. L'ensemble du corps enseignant sera invité aux réunions suivantes. Une présentation aux étudiants sera également au programme. Une volonté forte s'est exprimée de porter un regard objectif sur les deux années, tout en renforçant la cohérence entre elles. Un séquençage en 4 semestres est à l'étude, avec un renforcement de la relation avec l'année de mobilité. Des réflexions seront menées sur les relations avec le cycle Master. Tous ces éléments permettront, au final, de renforcer la pluridisciplinarité et d'améliorer le premier cycle de Sciences Po Lille.

Monsieur MISPLON se demande si certains élèves seront conviés à la première réunion.

Monsieur BENCHENDIKH répond par la négative, en spécifiant que tous les enseignants ne sont même pas sollicités pour cette première étape.

Madame MASSON suggère de convier les étudiants expérimentés qui pourraient se faire les porte-parole des élèves de premier cycle. Leurs expériences sur les enseignements pourraient être intéressantes pour améliorer la formation.

Monsieur BENCHENDIKH indique que plusieurs réunions pédagogiques ont été tenues par les responsables d'années. Au cours de ces temps d'échanges, des éléments concrets ont été portés à la connaissance du corps enseignant. Il rassure les étudiants présents au Conseil d'Administration en leur indiquant qu'ils seront invités par la suite.

Monsieur MISPLON demande un compte rendu de la réunion qui se tiendra en janvier.

Monsieur BENCHENDIKH en prend note et répond favorablement. Il indique que chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu.

Monsieur LENGAIGNE s'adresse aux étudiants en leur rappelant que les enseignants doivent être à l'origine de la nouvelle maquette.

Monsieur MAKOUDI souhaite savoir si l'objectif de la réforme est de repenser les maquettes.

Monsieur LENGAIGNE rappelle qu'il s'est engagé, pour les deux premières années, à repenser l'enseignement des langues, à réintroduire l'enseignement des méthodes des sciences sociales, à actualiser la 2^e année qui repose actuellement sur une organisation caduque. La réforme du second cycle se fera dans un second temps. La réforme des deux premières années n'a jamais eu lieu. L'idée est d'aboutir à un diplôme en 5 ans qui se découpe en trois temps : quatre semestres, une année de mobilité, quatre semestres. La réflexion doit aboutir à une cohérence et une progression. Les étudiants seront entendus sur l'enseignement des langues ou sur les éventuelles redites de cours de première et deuxième année. Mais les premières réunions de défrichage pour définir les objectifs pédagogiques de cette réforme du premier cycle appartiennent uniquement au corps enseignant, dont c'est le cœur de métier.

Monsieur MATHIOT évoque quelques axes de travail, tels que la notation, le rapport entre les cours magistraux et les conférences de méthodes, ou encore les méthodes pédagogiques vieillissantes.

Madame BAZIN signale que le corps enseignant a également évolué pendant les 20 dernières années et qu'il est donc temps de repenser l'enseignement dans sa globalité.

Monsieur PASSARD rappelle qu'il y a deux ans, une commission avait déjà réfléchi à la réforme du premier cycle, sous la responsabilité de Philippe Darriulat, notamment sur la question de l'évaluation, il serait pertinent de reprendre le rapport rédigé à l'époque. Certaines propositions étaient particulièrement intéressantes. Par ailleurs, il réclame une certaine prudence à l'égard de la deuxième année, dans le cadre du lien avec les masters. Actuellement, 5 spécialités constituent la deuxième année. Or la spécialité « Politiques et Sociétés » n'existe pas en Master. Il ne faudrait pas qu'elle fasse les frais d'une réforme qui voudrait être trop dans le lien pédagogique entre la deuxième année et le Master.

Monsieur MATHIOT indique que le coefficientage appliqué en première année est passé de 3/3/3 à 5/2/2. Ce premier effet a eu une application immédiate avant d'aller plus en profondeur dans la réforme. Il a pour objectif de renforcer le contrôle continu.

Madame CHRETIEN demande si ce système de notation s'applique aux deux premières années.

Madame JULIEN répond que seule la première année est concernée puisque la deuxième est semestrialisée. La comptabilité est donc différente.

Monsieur MISPLON se souvient que dans son projet présenté pour l'élection, le directeur avait pour volonté de supprimer le concours 2A. Il souhaite savoir si cette décision est toujours à l'ordre du jour.

Monsieur LENGAIGNE répond qu'il n'a pas la possibilité, à lui seul, de supprimer le concours de 2^e année. Il rappelle que les 7 directeurs concernés par le concours commun doivent se prononcer. Aujourd'hui, l'arrivée d'étudiants en deuxième année aux profils très différents

influe négativement sur la cohérence pédagogique de la maquette des deux premières années prises dans leur ensemble. Ces problèmes sont d'ailleurs régulièrement soulignés par les étudiants eux-mêmes. Les professeurs aussi s'interrogent sur les passés différents des élèves, notamment sur les questions européennes ou juridiques. Actuellement, le nombre de places ouvertes au concours de 2^e année diminue d'années en années. Une suppression complète du concours est envisagée et à titre personnel, Monsieur LENGAIGNE indique qu'il est favorable à cette éventualité. Mais la réflexion n'a pas encore abouti entre les 7 directeurs du réseau et les avis restent partagés. Cette question est à l'ordre du jour de la direction du réseau.

Monsieur BERNINI se demande s'il ne serait pas intéressant d'associer cette réforme à un bilan de la réforme de Master.

Monsieur LENGAIGNE répond que Monsieur BENCHENDIKH a mentionné cette hypothèse préalablement, en précisant que certains liens devaient se faire. Même si, comme l'a dit Monsieur PASSARD, l'objectif n'est pas de commencer les majeures et les spécialités dès la 1^{ère} année.

VII – RECHERCHE

✓ *Renouvellement de la subvention aux « Cahiers d'économie politique »*

Monsieur HASTINGS aborde le renouvellement des subventions annuelles. Il rappelle que les demandes de subventions font l'objet d'une procédure en amont. Elles sont discutées et validées par la Commission scientifique puis par le Conseil d'Administration en formation restreinte. Elles arrivent donc au Conseil d'Administration après des discussions et des filtres. Par ailleurs, ces propositions de subventions sont ajoutées au budget général de la recherche. Et la procédure sera toujours la même. Aucune dépense supplémentaire n'est envisagée. Ici, il s'agit du renouvellement de la subvention annuelle de 1 500 € aux « Cahiers d'économie politique » dont le Directeur est Monsieur MARDELLAT.

Monsieur HASTINGS propose de procéder au vote.

Le renouvellement de la subvention annuelle aux « Cahiers d'économie politique » est mis au vote :

Votants : 28
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 3

ADOpte A LA MAJORITE

✓ *La politique de recherche*

Monsieur HASTINGS annonce qu'il a accepté le poste de directeur de la recherche au sein de l'IEP. Il rappelle que la question de la politique de recherche avait déjà été abordée sous le mandat de Monsieur MATHIOT. La recherche est devenue un indicateur d'évaluation de l'institution. Parallèlement, la recherche à Sciences Po Lille existe depuis des années, sous une forme extrêmement parcellisée à cause de l'absence de structuration dans ce domaine. Historiquement, Sciences Po Lille n'a pas eu de laboratoire en son sein, contrairement à tous les autres IEP.

Les enseignants chercheurs sont aujourd'hui répartis dans 5 laboratoires sur le site. Cette division se retrouve aussi dans les disciplines pratiquées. Aucune occasion n'est prévue pour valoriser collectivement la diversité de cette recherche. La mise en place d'une politique de recherche a donc pour principal objectif de renforcer la visibilité et l'identité scientifique de l'institution. Cette volonté se décline en 6 points :

- Renforcer les liens institutionnels avec les laboratoires, notamment en devenant l'institution cotutelle d'un laboratoire UMR du CNRS, le CERAPS
- Augmenter et diversifier les opérations de recherche in situ. L'IEP souhaite monter individuellement et collectivement des journées d'études, des colloques internationaux pour gagner en visibilité à travers la recherche ;
- Ouvrir la recherche sur la cité pour la rendre accessible à un public plus large. Cette action passera par un partenariat avec « La Voix du Nord » avec des rendez-vous autour de grandes personnalités de la recherche. D'autres formes de partenariat avec des acteurs de la vie culturelle et sociale verront le jour. Un projet autour de l'éthique avec des collègues du CHR est déjà programmé.
- Améliorer la communication interne et externe de la recherche. La commission scientifique a profité de la refonte du site de l'IEP pour inclure des pages dédiées à la recherche. Elles donnent accès aux CV des enseignants chercheurs, à l'agenda de la recherche au sein de l'institution et elles diffusent de l'information.
- Renforcer le lien recherche/enseignement. Pour cela, les conférences de méthodes des sciences sociales sont remises à l'agenda et la valorisation des mémoires des étudiants est en projet.
- Améliorer les conditions de travail de la recherche. La surcharge administrative est réelle. Et les chercheurs souhaiteraient dégager du temps entièrement dédiée à la recherche.

Monsieur HASTINGS émet l'idée de faire un audit sur les mémoires de 4^e année. Certains d'entre eux sont jugés à la limite de l'acceptable.

Madame JULIEN regrette que l'accès à l'espace « Recherche » sur le site de l'IEP soit compliqué à trouver. Les internautes doivent se rendre dans l'onglet « Enseigner » pour accéder à la sous-division « Recherche ».

Monsieur HASTINGS prend note de cette information et va demander à ce qu'une modification soit entreprise.

Monsieur MATHIOT, qui est à l'origine du nouveau site, indique qu'un onglet dédié à la recherche était prévu.

VIII – VIE ASSOCIATIVE ET ETUDIANTE

✓ *Convention relative au projet Mirabeau*

Monsieur LENGAIGNE rappelle que le prix Mirabeau est organisé par les 10 institutions « Sciences Po » de France. Ce prix d'éloquence s'est déroulé à Lille l'an passé. L'édition 2016 se tiendra à Rennes. Cet événement nécessite un fort investissement de la part des étudiants et des enseignants qui constituent le jury. Les 6 directeurs et la directrice du Réseau ont décidé de verser 1 000 € par institut pour faciliter l'organisation et sécuriser financièrement cet événement. L'idée est d'instaurer cet investissement financier dans le temps.

Monsieur MATHIOT demande pourquoi les 3 instituts Sciences Po qui ne font pas partie du Réseau n'apportent pas de contributions financières.

Monsieur LENGAIGNE répond que l'engagement est passé entre les IEP du Réseau. Par la suite, les autres instituts seront peut-être associés mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

Monsieur HASTINGS propose de procéder au vote.

La Convention relative au projet Mirabeau est mise au vote :

Votants : 28
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 3

ADOPTE A LA MAJORITE

✓ ***Proposition de la Commission « Vie associative » de l'attribution des subventions 2016 aux associations étudiantes***

Monsieur LENGAIGNE annonce que le 3 décembre, la Commission « Vie associative » s'est réunie. Composée de 9 étudiants élus au Conseil d'Administration et du Directeur, ou de son représentant, elle dispose d'une enveloppe de 46 900 €. La Commission fait une proposition, avec un total de 42 941 €, qui concerne les associations suivantes : le BDE, Les Neveux de Thalie, Visions d'Europe, le BDA, Bon Chic Bon Genre, le BDS, le Club du Millénaire, le Jeu de l'Oie, Munwalk, Enactus, le BDI, les Arènes de l'IEP, Initiativa, MunFrance et Rendez-Vous Ailleurs.

Madame JULIEN précise que la question peut difficilement être tranchée tant que le cas du BDE n'est pas éclairci. Plusieurs élus du Conseil d'Administration ont partagé leur regret suite au versement de la subvention allouée au BDE. Elle souhaite connaître l'avancement du dossier relatif au BDE avant de se décider sur l'attribution des subventions.

Monsieur LENGAIGNE rappelle le cadre de cette intervention, liée au livret du « ch'ti bizut », édité l'an passé par l'équipe du BDE et qui a fait polémique quant à son contenu. Certains administrateurs se sont exprimés pour dire que l'une des mesures envisageables était de ne pas attribuer de subventions au BDE. Les avis restent très partagés chez les enseignants comme chez les étudiants.

Madame JULIEN rappelle qu'à titre personnel, elle n'était pas pour un dénouement financier de l'affaire. Elle réclame des assurances, liées à une démarche disciplinaire ou pénale pour régler ce point épineux avant d'allouer de nouveaux financements.

Monsieur LENGAIGNE annonce que la section disciplinaire était un point prévu plus loin à l'ordre du jour. Il choisit de l'aborder à cet endroit. Lors du précédent Conseil d'Administration, il avait porté à la connaissance de l'assemblée une note relative à la création d'une section disciplinaire adaptée spécifiquement aux IEP. Il s'est avéré que l'installation de cette commission pose de nombreux problèmes car les règles de composition de la commission restent très compliquées, notamment parce que les titulaires enseignants sont trop peu nombreux. Les dispositions liées à la parité par exemple sont difficiles à respecter. Malgré ces difficultés, l'IEP doit installer cette section disciplinaire.

Madame JULIEN demande ce qu'envisage la direction pour que le vote des subventions puisse se faire. Elle souhaite connaître les échéances et les alternatives au problème.

Monsieur LENGAIGNE répond que lorsque la commission de discipline sera en place, il la saisira. Mais l'attribution des subventions liées au BDE reste à la décision des administrateurs.

Madame BAZIN fait part de son désaccord. Elle indique que les étudiants décident entre eux de l'attribution des subventions, ce qui lui semble une aberration. Elle ne veut pas pénaliser toutes les associations étudiantes, alors que seul le BDE est en cause.

Monsieur LENGAIGNE indique que l'enveloppe globale de subventions a été votée en commission mais il reste à prendre une décision sur l'attribution.

Monsieur MAKOUDI rappelle que les étudiants établissent l'enveloppe budgétaire dédiée aux associations en se basant sur le nouveau règlement. Le projet des étudiants sert de base pour l'attribution finale.

Madame JULIEN souligne une contradiction avec ce qui a été dit lors du précédent Conseil d'Administration. Monsieur MISPLON avait proposé que le BDE ne reçoive plus aucune subvention le temps que l'affaire soit traitée.

Monsieur GAUTHIER précise qu'au cours des deux derniers CA, la question d'une charte « égalité femmes/hommes » a été débattue. Le BDE participerait à sa rédaction, comme certains membres du Conseil d'Administration. Cette charte devait ensuite être signée par toutes les associations de Sciences Po.

Madame JULIEN énonce qu'il existe déjà une charte qui a été proposée à la signature par les élus de Sud l'an passé.

Madame LEBAS précise que l'organisation Sud avait proposé que l'IEP rédige sa propre charte, pour impliquer l'ensemble des acteurs associatifs.

Madame BAZIN n'y voit pas une réponse au problème.

Monsieur MISPLON se souvient avoir proposé cette solution parmi d'autres lors du précédent CA. Cependant il reconnaît avoir eu tort puisqu'il s'agit d'une commission vie associative (CVA) sur projet. Les solutions qu'il avait proposées entraînent dans une logique d'institutionnalisation et de responsabilisation du BDE. Elles visaient à imputer certains financements du BDE dans son fonctionnement.

Monsieur LENGAIGNE répond qu'en sa qualité de directeur, il va saisir la commission de discipline. Mais il n'a pas le pouvoir de décider d'une sanction financière sur le BDE. Il en va de la responsabilité des administrateurs.

Madame JULIEN énonce son avis favorable au fonctionnement sur projet. Cependant, elle souhaite l'assurance qu'une procédure disciplinaire soit engagée pour clarifier la situation. L'IEP accepte de subventionner les actions futures mais personne n'oublie le tort causé.

Monsieur BENCHENDIKH est en accord avec cette intervention. La sanction individuelle tombera en fonction de la section disciplinaire. L'attribution des subventions est un autre débat. Ne pas attribuer la subvention est une sanction de la personnalité morale de l'association. Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'est pas un organe de sanction.

Monsieur MATHIOT rappelle que le 18 juin dernier, en période de transition, il avait envisagé de saisir le conseil de discipline. Mais à cette même période, le texte organisant les sections disciplinaires des établissements publics avaient changé. L'IEP n'était donc plus en mesure de saisir un conseil de discipline qui n'avait plus d'existence légale. Il était prévu qu'à l'instauration des nouveaux conseils de discipline, il était nécessaire de le saisir sur le cas du BDE. La difficulté d'installation retarde le traitement du cas. A titre personnel, Monsieur MATHIOT souhaite que la justice disciplinaire de l'école soit rendue. Une pédagogie plus forte doit être menée sur le respect des uns et des autres. Sanctionner financièrement une équipe de BDE qui n'est pas en lien avec le litige n'est pas forcément juste.

Madame BAZIN indique que des étudiants du BDE ont eu le livret entre les mains. Ils étaient tous concernés et pour autant, ils ne l'ont pas dénoncé. Elle demande si un étudiant diplômé peut passer devant la commission disciplinaire.

Monsieur MATHIOT répond par la négative.

Monsieur LENGAIGNE répond que les personnes incriminées sont encore étudiants à l'IEP.

Monsieur HASTINGS tente de résumer le débat. Les administrateurs sont tous d'accord pour sanctionner les étudiants à l'origine du livret. Des mesures disciplinaires sont inéluctables. Il propose de passer au vote des attributions de subventions. Mais il constate un désaccord sur la nécessité ou non de sanctionner le BDE.

Madame MASSON s'indigne d'imaginer une suppression de subventions pour le BDE. Elle explique que si tel est le cas, les projets de l'association ne verront pas le jour. Ainsi, la Moulinette, action solidaire, ne pourra se faire.

Madame LEBAS ne souhaite pas couper les subventions du BDE. Elle propose, par défaut, que la justice soit saisie parce qu'en interne, personne n'est suffisamment objectif pour juger les étudiants de l'IEP. Le BDE de l'année 2015 ne doit pas pâtir des actions passées. Elle reconnaît qu'aucun étudiant n'a dénoncé les propos incriminés dans cette affaire.

Monsieur POTTEAU s'avère déconcerté par les propos tenus dans le livret, en tant qu'ancien élève de l'établissement. D'après lui, symboliquement, le fait de devoir renoncer à un événement au cours de l'année, compte tenu de ce qui s'est passé, a du sens. Au regard du manquement du BDE, il n'est pas illogique qu'une rectification ait lieu. Une prise de position symbolique et immédiate paraît justifiée.

Monsieur MAKODI se révolte face à cette sanction.

Monsieur POTTEAU explique qu'un tel acte reviendrait à considérer que l'association, dans sa continuité, est contrevenue gravement aux valeurs communes. De ce point de vue, l'établissement réagit symboliquement. Il ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé. Ce livret a porté atteinte à l'image de l'IEP. Il est donc légitime de réagir.

Madame CHRETIEN s'interroge sur la notion de « continuité », évoquée par Monsieur POTTEAU.

Monsieur POTTEAU répond qu'il s'agit de la continuité juridique du BDE en tant que personne morale.

Madame CHRETIEN regrette que personne ne prenne en compte les changements en cours au sein du BDE et notamment les efforts drastiques réalisés cette année. Par exemple, la

journee d'integration s'est tres bien deroulée. Le Gala a également rencontré un vif succès. Les diplômés de 6^e année l'ont qualifié de « meilleur gala ». Le plus gros événement à venir est celui de la Moulinette. Pour Sciences Po, cette action est essentielle et il n'est pas envisageable qu'elle ne bénéficie pas de subvention.

Madame BAZIN souligne que les administrateurs sont en mesure de refuser l'attribution de cette subvention.

Madame CHRETIEN ne comprend pas quelles sont les vraies raisons qui poussent les administrateurs à envisager cette option, alors que les membres actuels du BDE ne sont pas responsables de ces actions.

Monsieur POTTEAU invoque la notion de responsabilité. Les actes du bureau antérieur ont engagé l'association qui doit en assumer la responsabilité. Ce passif existe. En prenant cette décision, le Conseil d'Administration justifie toutes les actions menées jusqu'à présent par le BDE. Le renouvellement pourra se reposer sur la baisse de subventions. La conséquence d'un manquement de principe a des répercussions pour les suivants. C'est le mode de fonctionnement de la société de façon générale.

Monsieur BERNINI s'exprime en tant que première année. Il affirme n'avoir jamais entendu les propos tenus dans le livret du « Ch'ti bizut ». Il déplore l'éventuelle sanction pour le BDE actuel qui fournit un travail très satisfaisant. Sans les subventions votées aujourd'hui, le travail du BDE serait remis en cause.

Monsieur MAKOUDI rappelle que même si la subvention est votée en l'état, l'établissement n'oubliera pas le préjudice causé. Les prochains administrateurs du BDE sauront qu'une mauvaise conduite engendrera des sanctions. L'attribution de la subvention n'a donc aucun rapport.

Monsieur HASTINGS s'interroge sur la tenue du vote. La somme pour laquelle les administrateurs votent n'induit pas une répartition financière par association, par la suite.

Madame BAZIN regrette de ne pas avoir plus d'information avant de voter.

Monsieur HASTINGS répond que l'information, association par association, a été transmise. Un travail de décantation a été transféré à la commission.

Madame FIGUEREDO rappelle que le fonctionnement de la commission « Vie associative » est le même que pour les autres commissions. Une enveloppe est votée. Mais à aucun moment, les administrateurs reviennent en détail sur ce qui a été abordé en commission.

Monsieur HASTINGS propose de voter la répartition de l'enveloppe.

Monsieur GAUTHIER revient sur le déroulement de la commission « Vie associative ». Le vote de certains budgets ne le satisfait pas. Il souhaite donc voter séparément.

Madame FIGUEREDO répond que seuls les membres de la commission ont connaissance des dossiers. Ce n'est pas le cas pour les administrateurs. Elle rappelle que l'enveloppe de 42 900 € est déjà votée.

Madame TAVERNIER indique que le détail des parties bénéficiaires doit également faire l'objet d'un vote.

Madame BAZIN rappelle qu'elle ne dispose pas d'informations pour voter.

Madame TAVERNIER précise que la commission s'est déjà réunie et qu'un rapport a été rendu, permettant de porter à la connaissance des administrateurs les décisions prises.

Madame MANGEOL explique que les enseignants n'ont pas les dossiers en mains pour approuver le projet.

Monsieur MATHIOT propose que dans le compte rendu du Conseil d'Administration, il soit indiqué pour chacune des sommes soumises, quel a été le vote de la Commission « vie associative ». Ainsi, les voix discordantes et minoritaires seront identifiées. Pour résumer le débat, les administrateurs doivent décider s'ils réservent un sort particulier à la subvention du BDE ou pas. L'esprit de la commission est ainsi maintenu. Elle travaille, elle vote, elle entérine les subventions et ses décisions doivent être respectées.

Madame TAVERNIER cite en exemple le BDI qui devrait recevoir une subvention de 100 €. Si 50 € doivent être versés au mois de janvier 2016, elle aura besoin de l'accord du Conseil d'Administration. Le tableau peut être validé aujourd'hui, en sortant le cas BDE.

Monsieur HASTINGS propose de sortir le BDE du vote.

Monsieur MATHIOT résume en indiquant que le Conseil d'Administration a deux options. Soit il juge que la seule sanction acceptable consiste en la saisine du conseil de discipline, qui décidera. Soit le conseil de discipline agit et parallèlement, le Conseil d'Administration décide d'une sanction financière.

Monsieur MISPLON rappelle que les administrateurs sont réunis pour voter les subventions des associations et du BDE. Le BDE a amorcé des projets qui ont nécessité l'engagement de frais, qu'il faudra rembourser. Soit une commission disciplinaire est décidée pour les deux présidents du BDE, soit les administrateurs proposent une solution pour responsabiliser le BDE. Cette deuxième option semble la plus adéquate. Le problème pratique de ce soir repose sur le fait que des financements sont déjà engagés par le BDE et qu'il faudra bien répondre à ces avances.

Madame BAZIN parle de chantage.

Monsieur MATHIOT indique que personne n'a parlé de suppression totale de la subvention.

Monsieur HASTINGS annonce un processus en deux temps. La première étape consiste à savoir si les administrateurs sont favorables à la sortie du BDE d'un vote sur la liste. En deuxième temps, un vote permettra de décider du sort du BDE.

Monsieur BATON précise le fond en indiquant que la question est de savoir si, hormis le BDE, d'autres associations nécessitent un traitement particulier.

Monsieur HASTINGS demande clairement si hormis le BDE, d'autres associations soulèvent des problèmes.

Madame LEBAS répond que son organisation est en désaccord sur 3 subventions.

Monsieur HASTINGS indique que les étudiants ont déjà fait entendre leurs voix au sein de la commission.

Monsieur MATHIOT énonce deux possibilités. Si le vote est oui, une discussion permettra de décider du sort réservé au BDE. Si la réponse est non, le Conseil d'Administration considèrera que la subvention du BDE sera actée.

L'extraction de la ligne budgétaire du BDE du vote est mise au vote :

Votants : 26
Pour : 8
Contre : 11
Abstentions : 7

REFUSE A LA MAJORITE

Madame JULIEN précise qu'elle refuse absolument les chantages éventuels de la part de l'équipe du BDE, qui a pour habitude de brandir l'argument social. Elle rappelle que les administrateurs ont la possibilité de couper des subventions s'ils le souhaitent, tout comme ils ont le droit d'engager des mesures disciplinaires.

Monsieur MATHIOT rappelle le principe d'un traitement disciplinaire de l'affaire.

Madame LEBAS se souvient que l'an passé, les étudiants avaient fait part de leur désaccord concernant l'attribution d'une subvention à une association. Elle se demande pourquoi le débat n'est pas envisageable cette année.

Monsieur HASTINGS reformule la question en demandant si Madame LEBAS souhaite ouvrir au sein du Conseil d'Administration le débat qui a eu lieu précédemment en Commission « Vie associative ».

Monsieur MATHIOT indique qu'elle n'a qu'à formuler son désaccord. Et cette notification sera ajoutée au compte rendu. Et si les discussions doivent avoir lieu une nouvelle fois au sein du Conseil d'Administration, la commission n'a plus lieu d'exister.

La proposition d'attribution des subventions 2016 est mise au vote :

Votants : 24
Pour : 12
Contre : 6
Abstentions : 6

ADOpte A LA MAJORITE

IX – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

✓ *Composition des commissions*

Monsieur LENGAINNE propose, au regard de l'heure, d'aller à l'essentiel sur ce point. En dehors de la commission « Vie associative », sont concernées la commission « Mobilité internationale », la commission d'aides sociales, le CHSCT et la commission discipline. Elles feront l'objet, ultérieurement, d'une répartition des étudiants administrateurs.

Madame FIGUEREDO précise que dans certains cas il faut tenir compte du rang et de la parité. Elle énumère les quotas :

- La commission « mobilité internationale » sera constituée de 2 enseignants, 4 étudiants titulaires et 4 suppléants ;
- La commission d'aides sociales sera constituée de 2 enseignants, 4 étudiants titulaires et 4 suppléants ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) sera composé de 2 étudiants titulaires et de 2 suppléants ;
- La vie sociale étudiante sera composée de 9 étudiants et 1 suppléant.

Monsieur LENGAIGNE annonce que Monsieur LASCOMBE est excusé ce soir pour raisons de santé. Il souhaite que Monsieur LASCOMBE préside la section disciplinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôt la séance à 20 heures 45.

Le Président,

Michel HASTINGS